



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est
sur le dossier de Parc éolien de l'Ormes et Le Chêne (10)**

n° portail pétitionnaire : n° 015184 / AP

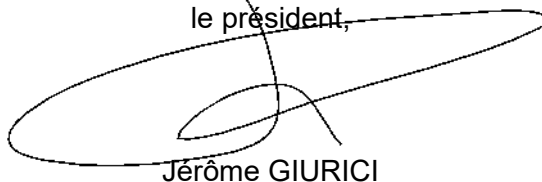
Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de Parc éolien de l'Ormes et Le Chêne (10), reçu le 13/03/2026.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 14/05/2026

Pour la Mission régionale
d'autorité environnementale,
le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a trailing line.

Jérôme GIURICI